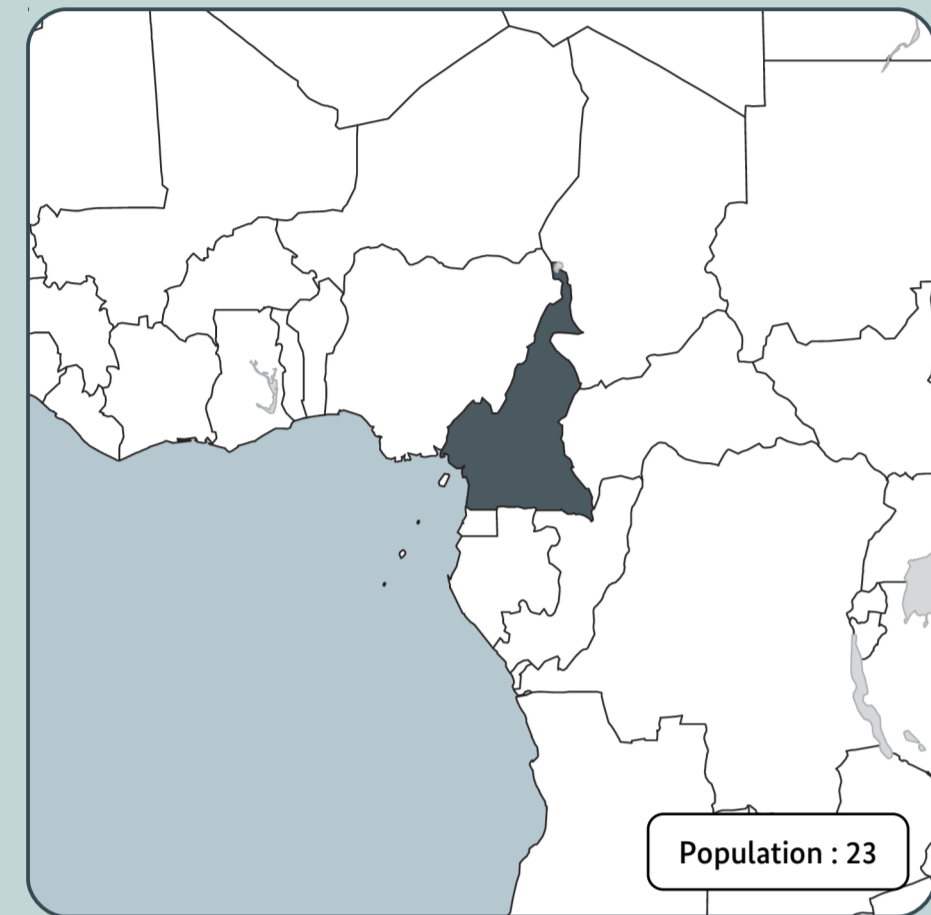


La République du Cameroun - Efforts vers la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et le partage des bénéfices.



Le Cameroun est dénommé l'Afrique en miniature en raison de sa riche diversité biologique qui est largement représentatif des écosystèmes de l'Afrique. La vision 2035 du Cameroun pour la croissance et le développement aux côtés de ses axes d'interventions prioritaires défini dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), reconnaît le potentiel des ressources naturel de la nation comme une richesse naturelle de développement socio-économique du pays.

Le Cameroun en tant qu'État membre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a reconnu l'approche stratégique définie par le Plan stratégique de la CDB 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi, comme cadre de référence pour réviser en 2012 sa Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB II).

Acronymes

APA	L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Accès et le Partage des Avantages)
BIP	Budget d'Investissement Public
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
GEF	Global Environment Facility
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
NIAP	National Ivory Action Plan
ONACC	L'Observatoire national sur les changements climatiques
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PNGE	Plan National pour la Gestion de l'Environnement
REDD+	Réduction des Emissions due à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

C



Le Cameroun a mis en place un vaste réseau d'aires protégées d'une superficie totale de 9.597.203,57 ha (soit 20,18% du territoire national) bénéficiant du statut légal de conservation.

Des Plans de Gestion existent pour les espèces phares menacées de faune (lions, éléphants, perroquet gris, grands singes), de flore (Prunus africana, Pericopsis elata) inscrites dans le régime CITES.

Aucun progrès significatif

État actuel du réseau d'aires protégées et de l'aménagement des ressources fauniques

-Le réseau des aires protégées au Cameroun est constitué d'aires classées sous différents statuts, correspondant à des niveaux de protections variables. -On compte 33 aires protégées donc 8 ont des plans de gestion et 71 zones d'intérêt cynégétique. -Au total un quinzaine d'aires protégées sont dotées des plans d'aménagement et une dizaine des zones d'intérêt cynégétique sont dotées des plans de gestion.

-Ces aires protégées regroupent des diverses populations d'animaux représentatifs de la faune africaine. On y trouve notamment les espèces phares suivantes: éléphants, lions, girafes, panthères, hyènes, gorilles, damalisques, guépards, bongo, buffles, éléphants de derby, pangolins, hippopotames, bongo, grands singes, perroquets gris à queue rouge, etc...

-Le Cameroun a élaboré en 2015 avec l'appui des partenaires comme IUCN son NIAP (National Ivory Action Plan) en réponse au grand braconnage des éléphants.

Aires protégées (type/zone protégée)	Superficie (ha)	Catégorie IUCN	Conservation (ha, % de la superficie nationale)
01 Parc national	19 3.771.828	II	48,2%
02 Réserve de faune	07 839.667	III	2,1%
03 Sanctuaire de faune	04 385.254	IV	1,1%
04 Jardin botanique	03 647	V	0,001%
05 ZIC	46 4.235.797	VI	4,5%
06 ZICC (zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire)	21 2.535.193	VI	2,6%
Total	185		58,9%

La superficie des aires protégées du Cameroun

A



Célébration Journée Internationale sur la Diversité Biologique.

-Pour l'édition 2016 de la Journée Internationale de la Biodiversité (JIB), le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable a consacré une semaine d'activité pour sa célébration afin de mieux sensibiliser les différentes parties prenantes sur l'importance de la biodiversité pour le bien être de l'humanité.

-Avec l'appui de différents partenaires au développement (GIZ, UICN et WWF), plusieurs activités de sensibilisation et d'information ont été organisées au niveau national et local, largement relayées par les médias.

-Les activités concrètes pour illustrer l'importance de la biodiversité ont été marquées par les visites du Parc National du Mont Camero, la Réserve de Biosphère du Dja et la région de l'Extrême Nord.

-Plus de 1000 «Clubs des Amis de la Nature» ont été créés dans les établissements scolaires des dix régions du Cameroun et encadrés par le MINEPDED



La célébration de la Journée Internationale sur la Diversité Biologique (2016)

Près de 11 millions de personnes soit de 50 % de la population, particulièrement les jeunes, sensibilisés à travers l'organisation chaque année depuis 2010 des campagnes et ateliers de sensibilisation sur le terrain, via les médias (radio, télévision, journaux) à l'occasion des journées internationales de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité (mainstreaming) dans les secteurs productifs est un axe clé du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré en 2013. Le Cameroun dispose depuis 2012 sa Stratégie Nationale d'APA.

Le gouvernement dans les grandes campagnes de sensibilisation a arrêté la subvention des pesticides.

Les projets d'exploitations des ressources naturels sont assujettis d'après la réglementation à la réalisation des Plan de Gestion Environnementales et Social (PGES) et/ou aux Plans d'Aménagement Durable des forêts.

D



Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA au Cameroun.

Les acquis suivants peuvent être énumérés : -Élaboration et validation de manière participative, production et diffusion dans les 2 langues (français et anglais) de la stratégie nationale APA, d'un mémorandum d'entente et un projet d'Arrêté fixant les conditions et les modalités d'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

-Mobilisation et de sensibilisation des Chefs traditionnels du Cameroun.

-Mise en œuvre de projets pilotes de valorisation du matériel génétique d'Echinops gigantes et Mondia white.



Plante de Echinops gigantes

Le nombre de forêts attribués aux communautés pour leur valorisation économique et leur restauration est passé de 76 (superficie de 241 466 ha) en 2004 à 560, (superficie de 1 743 594 ha) en 2014

En 2015, la superficie totale reboisée par les communautés et les communes avec l'appui de financement de l'Etat dans le cadre des différents programmes (Sahel Vert' etc) est évaluée à 48,000 hectares.

Le Cameroun a signé, adhéré et ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et vient de mettre en place l'observatoire sur le changement climatique (ONACC). Le Cameroun élabore actuellement son cadre stratégique et institutionnel de l'initiative REDD+ de réduction des émissions dues à la dégradation et la déforestation.

Le Cameroun a ratifié le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA).

B



Efforts déployés en vue de la gestion durable des écosystèmes forestiers

En 1995, le plan de zonage du territoire forestier du Cameroun méridional a été élaboré; Il répartit le territoire forestier en domaine permanent et non permanent et impose la gestion durable de l'écosystème forestier dans son ensemble.

Le Cameroun dispose d'un plan de zonage du secteur forestier

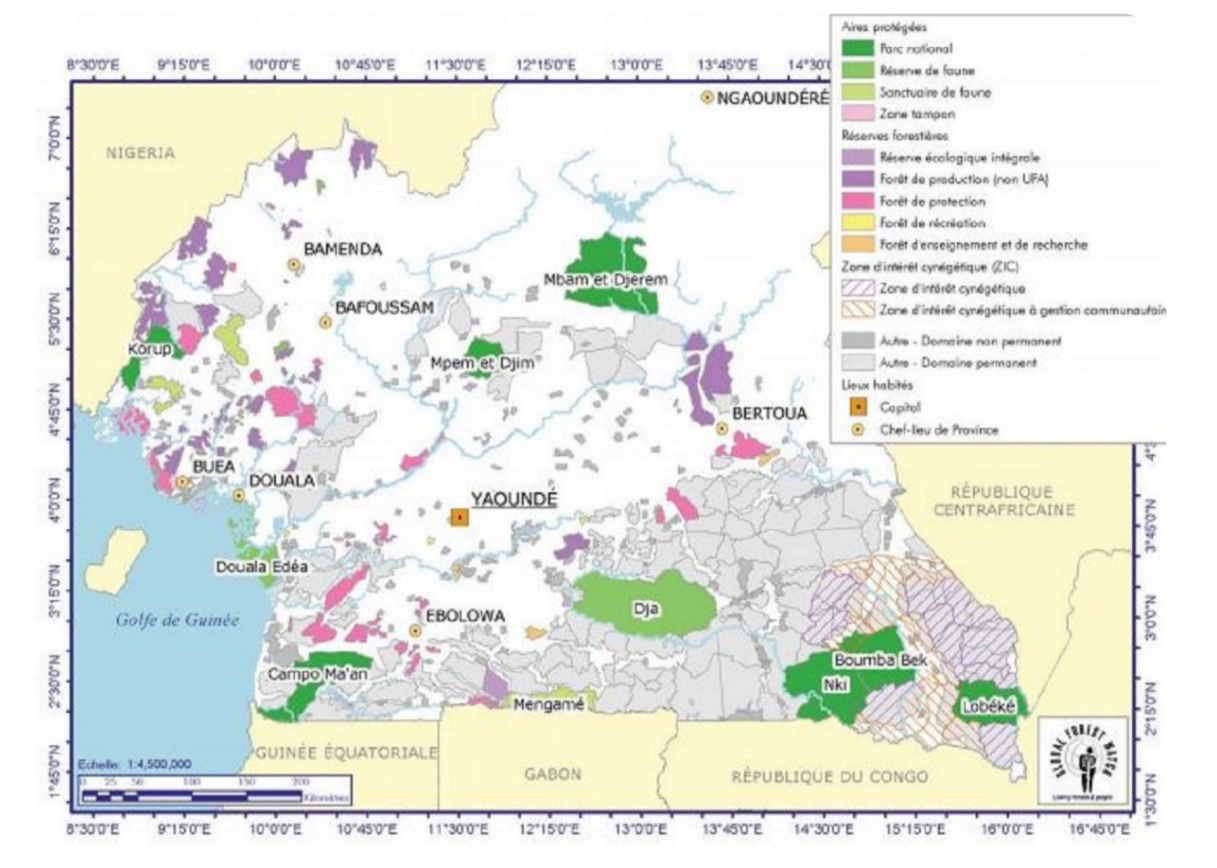
La réglementation en vigueur sur la pêche intègre des mesures de gestion durable (repos biologique, délimitation des zones de pêche, la taille acceptable, contrôle)

Un schéma directeur national d'aménagement du territoire est en cours d'élaboration

Les textes sur la gestion des déchets, le traitement des eaux et le contrôle de la fertilisation existent. Le MINEPDED assure le contrôle des pollutions et la gestion des produits chimiques

Un projet pilote de lutte contre la jacinthe d'eau (plante aquatique envahissante) est mis en œuvre à Douala.

Le Cameroun a élaboré et met en œuvre plusieurs plans d'actions stratégiques en lien avec les écosystèmes terrestre et côtiers.



Protection de la biodiversité et gestion de la faune (Rapport de Global Forest Watch)

E



Sensibilisation des Parlementaires sur la Valeur Economique de la Biodiversité

-Le comité national de la CBD fonctionne de manière active comme une instance de concertation intersectorielle et de suivi de la mise en œuvre du NBSAP -Les parlementaires à travers le Réseau des Parlementaires pour le Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAC) sont sensibilisés sur l'importance et la valeur économique de la biodiversité en fin d'influencer le mainstreaming de la biodiversité dans le cadre politique des différents secteurs de production. -Depuis 2005, la réalisation des études d'impact environnemental et social intégrant les aspects de biodiversité est obligatoire et préalable à la réalisation des projets majeurs.

-Plusieurs protocoles de collaboration avec les partenaires techniques et financiers (GEF, la Coopération Allemande, la Coopération Française, GIZ, WWF, UICN etc) existent pour mener les actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

-L'Etat alloue depuis 2014 des fonds à travers le budget d'investissement public (BIP) pour le programme biodiversité du MINEPDED.



Sensibilisation des Parlementaires sur la Valeur Economique de la Biodiversité

L'élaboration et l'adoption du SPANB (Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité) par le Cameroun en 2012.

Le Cameroun a élaboré et adopté en 2014 les Directives Nationales pour l'obtention du consentement libre informé et préalable des communautés à travers le processus REDD+.

Les laboratoires de recherches dans les universités Camerounaises travaillent actuellement sur divers espèces biologiques en synergie avec les utilisateurs traditionnels pour la mise en évidence scientifique des valeurs de ses espèces.

La loi-cadre sur l'environnement prévoit la mise en place du fonds spéciale pour l'environnement.

OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ BUTS STRATÉGIQUES

«Tableau de bord» des objectifs

➔	En voie de dépasser l'objectif (nous prévoyons d'atteindre l'objectif avant l'échéance prévue)
➔	En voie d'atteindre l'objectif (si nous continuons sur notre lancée, nous prévoyons d'atteindre l'objectif à 2020)
➔	Progressions vers la réalisation de l'objectif, mais à un rythme insuffisant (sans augmenter nos efforts, l'objectif ne sera pas atteint à l'échéance prévue)
➔	Aucun progrès significatif global (dans l'ensemble, nous ne faisons pas de progrès, mais nous ne nous éloignons pas non plus de l'objectif)
➔	S'éloigne de l'objectif (la situation empire au lieu de s'améliorer)

A Gérer les cause sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

- Objectif 1: D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.
- Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.
- Objectif 4: D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

B Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6: D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'usage d'éléments nutritifs a été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.
- Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
- Objectif 10: D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

C Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eau intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.
- Objectif 12: D'ici à 2020, l'extinction des espèces menacées est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.
- Objectif 13: D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

D Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

- Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.
- Objectif 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.
- Objectif 16: D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlants de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

E Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- Objectif 17: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant que politique nationale, et ont commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
- Objectif 18: D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.
- Objectif 19: D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, les valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.
- Objectif 20: D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.